

le 23 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DUCT 228 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Le patronage laïque du 15e - Maison pour tous (15e).

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention d'objectifs avec l'association "Le patronage laïque du 15e - maison pour tous" ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 9 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Hamou BOUAKKAZ, au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association "Le patronage laïque du 15e - maison pour tous" la convention d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : En application de la convention d'objectifs susmentionnée, une subvention de fonctionnement d'un montant de 25.000 euros est attribuée au titre de 2013 à l'association "Le patronage laïque du 15e - maison pour tous" (174901 / 2013-08284) dont le siège social est situé 72, avenue Félix Faure (15e).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 67, nature 6748, rubrique 020, ligne VF14010 "Provision pour subventions exceptionnelles de fonctionnement au titre de la vie associative", du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013 et suivants sous réserve de la décision de financement.